

Appel sur les crimes contre l'Humanité au Congo-Brazzaville.

Demande d'une réunion urgente du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Congo-Brazzaville

Nous, citoyennes et citoyens du Congo-Brazzaville,

Préoccupés par la guerre à huis clos, contre les populations civiles, urbaines et rurales démunies, que le pouvoir de Brazzaville impose à une certaine catégorie de concitoyens, et, profondément indignés par le silence compromettant des démocrates du monde et particulièrement de l'ONU, de l'UE et de la France,

Nous remémorant les mots justes exprimés avec prémonition il y a 17 ans, par le professeur Jean-Pierre Makouta Mboukou, dans sa lettre ouverte adressée le 16 avril 1999 au président Jacques Chirac à savoir :

«... Ce que nous demandons, à la France et à vous-même, c'est de lever le « veto » permanent imposé par la France à tous les niveaux, européen et international, sur tous les dossiers concernant le Congo-Brazzaville, pour soutenir le régime autoproclamé, en oubliant que cette politique condamne les populations civiles au génocide programmé. Ce que nous demandons aussi à la France et à vous-même, c'est de permettre l'application de la résolution n° 867 du 29 octobre 1997 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le retrait sans condition de toutes les troupes étrangères, mercenaires compris, du territoire congolais... ».

Constatant que cet appel prémonitoire ignoré en son temps retrouve aujourd'hui toute sa pertinence et rappelle aux yeux du monde entier la responsabilité de la France, puissance tutélaire de ses anciennes colonies, dans les drames vécus depuis plusieurs décennies par les populations congolaises.

Et, considérant que le Général Sassou Nguesso et les forces de sécurité congolaises, par leurs actes, sont coupables de crimes contre l'humanité en toute impunité au vu et au su de la communauté internationale ;

Nous nous levons ce jour, et nous nous insurgons contre les actes délibérés de violation des droits humains et les crimes en cours en république du Congo, particulièrement dans les quartiers sud de Brazzaville et dans la région du Pool, en répression à la volonté de changement des populations exprimée dans les urnes à l'occasion de l'élection présidentielle du 20 mars 2016.

Ainsi entendu, nous déclarons ce qui suit :

1. Il est temps, plus que temps pour que la France assume à présent ses responsabilités et réponde à l'appel du Peuple congolais martyrisé.

Par le passé, la France a fait usage du droit de véto contre une résolution des Nations Unies sur le Congo, et le président Jacques Chirac ne manqua pas de se réjouir « ... de l'intervention de l'Angola au Congo-Brazzaville », entérinant de 1998 à 2002, les crimes contre l'humanité des populations civiles, au profit des intérêts d'État inavoués et ceux des firmes multinationales, impliquant la société pétrolière Elf, devenue par la suite Total-Elf.

Ce martyr injustifiable témoigné à l'époque par François-Xavier Verschave, qui révélait que :

« ... C'est à bord de véhicules récemment livrés par la France que les troupes et milices du camp présidentiel ont déferlé sur Baongo et Makélékélé. Elles se sont déchaînées sur cette zone urbaine, aussi peuplée que Bordeaux. Elles l'ont partiellement évacuée, « fait le tri » à la sortie puis ravagé tout ce qui restait – habitations et êtres humains. Avec un double objectif : un pillage exhaustif, et l'élimination de tous les Ninjas virtuels ou potentiels, les hommes et les adolescents. Maison par maison. Plus les viols, mutilations et massacres que stimule ce genre d'expédition homicide : « J'ai vu des gens qui s'enfuyaient avec un matelas mousse auquel les militaires ont mis le feu pour les transformer en torches vivantes »... Parmi les habitants du quartier

M'pissa, beaucoup sont poussés dans le fleuve Congo qui emporte leurs corps.» (dans Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique ? les arènes, Paris 2000, p. 18).

2. Pour n'avoir pas défendu la démocratie, la position de la France a implicitement rendu possible l'aggravation des violations des droits et le sacrifice d'innocentes vies humaines.

Ces dernières années, notamment tout au long de l'année 2015, les Congolais ont interpellé la présidence française sur les risques prévisibles qu'induisait le projet de changement de constitution concocté par le Général Sassou Nguesso dans le seul but d'échapper à sa fin de règne prévue en août 2016, date limite de son deuxième et ultime mandat.

Cette interpellation se trouvait confortée par le nouveau cap que se donnait l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui venait raviver l'espérance des damnés de la terre congolaise, à l'occasion de ses XIV^{ème} et XV^{ème} sommets de la Francophonie, le 13 octobre 2012 à Kinshasa, et le 29 novembre 2014 Dakar, quand on pouvait entendre dire par le président français que : « ... La 3^{ème} priorité que nous devons porter ensemble, les francophones, c'est de contribuer au règlement des crises, chaque fois que nous sommes concernés... Et puis, la dernière priorité, c'est la démocratie. La francophonie doit porter la démocratie, les droits de l'Homme, le pluralisme, le respect de la liberté d'expression, l'affirmation que tout être humain doit pouvoir choisir ses dirigeants... » (Kinshasa).

Et, mieux encore :

« ... La Francophonie, elle est soucieuse des règles de la démocratie, de la liberté du vote, du respect des ordres constitutionnels et de l'aspiration des peuples, de tous les peuples, à des élections libres... Là où les règles constitutionnelles sont malmenées, là où la liberté est bafouée, là où l'alternance est empêchée, j'affirme ici que les citoyens de ces pays sauront toujours trouver dans l'espace francophone le soutien nécessaire pour faire prévaloir la justice, le droit et la démocratie... Mais aussi ce qu'a fait le peuple burkinabé doit faire réfléchir ceux qui voudraient se maintenir à la tête de leur pays en violant l'ordre constitutionnel. Parce que ce sont les peuples qui décident... » (Dakar).

Comment donc ne pas s'interroger sur la possible et inacceptable compromission de la France lorsque par la voix de son président François Hollande, elle a refusé d'entendre l'appel du peuple congolais en soutenant la violation de la constitution congolaise par celui qui apparaît désormais comme son protégé, en déclarant le 21 octobre 2015 que : « ... Le président Sassou peut consulter son peuple, ça fait partie de son droit, et le peuple doit répondre ... » ?

Comment ne pas s'indigner quand on sait que les décisions de politique extérieure prises par la France, notamment en ce qui concerne ses anciennes colonies, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, emportent mécaniquement les décisions de l'ensemble des membres que sont la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni.

Ainsi autorisé à réaliser son projet de présidence à vie, son forfait consommé, le Général Sassou Nguesso a promulgué sa constitution lui garantissant toute impunité, et a anticipé manu militari, en toute opacité, un scrutin présidentiel le 20 mars 2016.

3. Le régime autocratique et dictatorial de Brazzaville refuse au peuple le droit de choisir ses représentants et plonge impunément le pays dans un chaos, déploie une répression policière et une violence sans précédents contre les populations civiles, notamment dans la région du Pool.

Pour marquer le rejet de ce régime autocratique, le souverain primaire a massivement voté le 20 mars 2016 pour les candidats de l'opposition, consacrant ainsi l'élimination au premier tour du Général Denis Sassou-Nguesso.

Pour s'approprier à tout prix cette victoire perdue dans les urnes, le Général Sassou-Nguesso a décidé de s'imposer en perpétrant des tueries aveugles qualifiables de crimes contre l'humanité. **C'est le cas,**

depuis le 04 avril 2016, des attaques fomentées dans les quartiers sud de Brazzaville (Baongo, Makélékélé, M'Filou) et pire, les bombardements à l'arme lourde des localités habitées du département du Pool. Ces représailles s'assimilent à une épuration ethnique d'une partie de la population en l'occurrence Bakongo.

Pour justifier cette nouvelle guerre contre ses propres populations civiles, en guise de forces armées assaillantes, le pouvoir de Brazzaville a fabriqué ses propres milices, affublées des noms Ninja ou Nsilulu, pour faire diversion. Comme l'indique un observateur averti, présent à Brazzaville, « ... C'est la guerre qu'impose un clan au pouvoir contre la majorité républicaine. Ces tueries qui sont en train de se produire dans le Pool sont le fait d'une minorité, des gens proches de Sassou Nguesso et de Sassou Nguesso lui-même parce qu'il laisse faire... »

Au regard de ce qui précède,

Nous Congolaises et Congolais, associés à tous les démocrates du monde,

- **Déplorons** la politique de deux poids deux mesures de la France, de l'OIF, de l'UE et de l'ONU, face au terrorisme d'État, pratiqué en toute impunité internationale, par le Général Denis Sassou Nguesso depuis plus de trente deux (32) années.
- **Demandons** par conséquent une réunion urgente du Conseil de Sécurité de l'ONU, sur les massacres actuels des populations civiles de la région du Pool, de Brazzaville, de Pointe-Noire ainsi que des autres départements.
- **Invitons** les organisations humanitaires, affiliées au système des Nations Unies, notamment la Croix Rouge Internationale, d'intervenir dans l'urgence pour secourir les populations victimes et pour constater les responsabilités sur les crimes en cours.
- **Accusons** de criminels, les commanditaires de ces exactions, et réaffirmons notre engagement à demander la mise en œuvre de toutes les procédures nécessaires pour que leurs actes criminels ne restent pas impunis.
- **Demandons** à l'ONU et à l'UA, l'ouverture d'une enquête préliminaire, en vue de la mise en place d'un tribunal spécial sur la République du Congo, à l'exemple du Rwanda.

Contacts : alliance.acra@gmail.com

Fait à Paris, le 7 avril 2016

Les initiateurs

Mawawa Mâwa-Kiese	Physicien, Enseignant-Chercheur, Ancien parlementaire et membre de l'Alliance Congolaise pour la Renaissance Africaine (ACRA).
Miayoukou Alexis-Richard	Ancien Conseiller du premier ministre de la Transition et ancien parlementaire.
Ntougamani Benjamin	Enseignant-Chercheur, Président de la Plate-Forme Contre la Corruption et l'Impunité (PCCI).
Yanguissa Joseph	Abbé et président du parti politique immatriculé au Congo, La Devise.

Les signataires

Balonda Justin	Docteur en Droit
Dandila Justin	Docteur en Droit et membre de l'ACRA
Manckessy Guy	Économiste
Samba Dia Nkoumbi Jean-Richard Amédée	Économiste, Directeur de Nsimou YTV Management
Kihoulou Antoine Page	Président de Kimpuanza
Biango Mingwa	Chef de projets « Télécom »

Ntchimou Mesmin	Membre de la Devisé Angleterre
Ndoba Magloire	Professeur d'Université
Facho Balaam Faustin	Professeur d'Université
Touanga Marcel	Colonel à la retraite. Président du Collectif des parents des victimes et disparus du Beach.
Pantou Eric	Avocat au Barreau de Paris
Bavibidila Kousseng Roger	Avocat et Président du CERDDEV (Cercle de Réflexion pour la Démocratie et le Développement)
Loubelo Eugène-Fernand	Docteur en Neurosciences, Physiologiste.
Moukala Ferdinand Justice	Conseiller en Gestion de Patrimoine
Malekat Jean Luc	Ancien Ministre des Finances
Loubaki Annie	Cadre comptable financier
Gbaguidi Nicole	Cadre juridique
Mene Berre José Louis	
Gandou Philippe	
Banzouzi Roch	
Mpoudi Lambert	
Nitou Samba	
Tsouares Paul	
Malanda Nelly	
Mahoukou Nina	
Edzoutsa Gloria	
Ibrahim	
Massamba Delphin	
Loukakala Matsiona Basile	
Kanoukounou Casimir	
Kivouvou Donatien	
Goma Jean P.	
Bothi Pouati	
Bizitou Ange	
Loufoua Roger	
Kitemo Prince	
Ndalla Fernand	
Nkunku Lemba	